



MAIRIE DE CAMPAN
HAUTES-PYRÉNÉES

Conseillers en exercice : 18
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Accusé de réception en préfecture
065-216501239-20260625-20260625-07-DE
Date de transmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 juin 2026
(Date de convocation : 19 juin 2026)

Délibération N° 20260625-07

Le vingt-cinq juin deux mille vingt-six à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire.

Étaient présents :

Alexandre PUJO-MENJOUET, Dominique BORGELLA-ADJUDANT, Aurore VILLE, Thibaut MAURIN, Sylvain SALIGOT, Sarah LAGUERRE, David LAFFAILLE, Viviane TORNE, Stephen GAYE-METOU, Sarah GRANDSIMON, Marie VIDAL, formant le quorum des membres en exercice.

Étaient absents :

Jean-François RABAUD donnant procuration à Viviane TORNE
Mélicha PUJO-MENJOUET donnant procuration à Alexandre PUJO-MENJOUET
David MAPPA donnant procuration à Aurore VILLE
Etienne LAY

Secrétaire de séance : M. David LAFFAILLE

Objet : DESIGNATION REPRESENTANT COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C qui prévoit la création entre l'EPCI et ses communes membres d'une commission chargée d'évaluer le montant des charges transférées (CLECT) ;
Vu la délibération de la communauté de communes de la Haute-Bigorre n°2026-41 du 30 avril 2026 relative à la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;
Vu la composition arrêtée de la CLECT fixée à 25 membres, soit un représentant par commune ;

Considérant que chaque commune membre doit désigner son représentant pour siéger au sein de cette commission,
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner en son sein le membre appelé à siéger au sein de cette commission,
Considérant que le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée,
Considérant la candidature de M. Alexandre PUJO-MENJOUET,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Article Unique** : approuve de nommer Alexandre PUJO-MENJOUET pour siéger à la commission pour l'évaluation des charges transférées de la Communauté de Communes de la Haute Bigorre.

Date affichage : 02/07/2026

Le Maire

Alexandre Pujo-Menjouet

